

14 • usage esthétique

revendication

novembre 2020

Que les municipalités interdisent l'utilisation de pesticides pour usage esthétique et se dotent d'une politique pour cesser l'utilisation de tous pesticides dans les espaces verts.



Les usages esthétiques des pesticides sont des usages par définition « non essentiel », simplement pour l'apparence. Il s'agit surtout de pesticides utilisés pour l'entretien des gazons et des plates-bandes. Pourquoi exposer la population aux pesticides pour une utilisation aussi peu essentielle de ces produits ?

Techniquement, le Québec a été la première province à se doter d'une réglementation provinciale à ce sujet. Le Code de gestion des pesticides contient une liste noire de pesticides qu'on ne peut pas utiliser sur les gazons, ainsi

qu'une liste blanche de pesticides à faible impact qu'on peut utiliser à proximité des CPE et des écoles primaires.

Le Code de gestion des pesticides a tout de même été conçu en laissant une marge de manoeuvre aux municipalités. C'est la municipalité d'Hudson qui fut la première à créer un règlement contraignant sur l'utilisation des pesticides. Depuis, plus de 148 municipalités québécoises ont suivi le pas. (1)



Je signe!

L'Ontario a pris une tangente avec son Cosmetic Pesticides Ban Act en adoptant une loi qui remplace les règlements municipaux afin d'avoir une gestion du territoire plus efficace. Un des risques associés à la fin des usages esthétiques des pesticides serait la possible perte d'emplois des aménagistes paysagers. Cependant, après l'adoption de la loi en Ontario, le secteur de l'aménagement paysager a continué de croître.

Le nombre de municipalité qui encadrent les pesticides ne cesse d'augmenter. En 2020, Montréal a planifié de renforcer son règlement sur les pesticides afin d'interdire les pesticides à base de glyphosate : il s'agit d'une tendance qu'il faut encourager. En allant de l'avant, on peut espérer diminuer la consommation de pesticides de 50 tonnes de matières actives par année. (2)

En octobre 2020, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a publié son intention de tripler le nombre de pesticides interdits en milieu urbain. Toutefois, **aucun usage esthétique des pesticides n'est essentiel**. En ce sens, il aurait été plus simple de produire une liste de pesticides à faible impact, limitant efficacement le choix de pesticides en milieu urbain : il s'agit du concept de la liste blanche. Le MELCC utilise déjà ce concept pour protéger les garderies et les écoles primaires/secondaires, en y autorisant seulement les pesticides les moins dangereux. Pour le milieu urbain, le MELCC a opté pour une liste de produits interdits, soit le concept de la liste noire. Malheureusement, ce concept laisse la place à l'industrie de créer de nouveaux produits et rend la surveillance plus difficile - surtout lorsque la liste s'allonge.

POUR LA SANTÉ DE NOS ENFANTS

80% de la population québécoise vie en milieu urbain. (3) Interdire l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques empêcherait un grand nombre de personnes d'être exposé inutilement. De plus, comme l'indique clairement le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, « les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets nocifs des pesticides en raison de leur physiologie (immaturité du système immunitaire, épiderme plus perméable, poids corporel plus faible, etc.) et sont plus à risque en raison de leur comportement (par exemple leur tendance à porter les objets à la bouche) ». Les jardins des particuliers sont un lieu privilégié pour que nos enfants s'amuse, gardons-les sécuritaires. (4)

RÉFÉRENCES

- (1) [Ministère de l'Environnement, de la lutte aux contre les changements climatique. Municipalités du Québec qui réglementent l'usage des pesticides \[Internet\]. \[cité 1 oct 2020\]](#)
- (2) [Ministère de l'Environnement, de la lutte aux contre les changements climatique. Bilan des ventes de pesticides au Québec - Année 2018. Québec. 2020;81:2020. \[cité 5 oct 2020\]](#)
- (3) Statistique Canada. 2011. La population rurale du Canada depuis 1851. Recensement en bref. Produit no 98-310-X2011003 au catalogue
- (4). [Ministère de l'Environnement, de la lutte aux contre les changements climatique. Code de gestion des pesticide - Protéger l'environnement et la santé dans les centres de la petite enfance et les écoles. \[Internet\]. 2018 \[cité 21 oct 2020\]](#)